

"SA CABINET HUSSON"

Société Anonyme d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
au capital de 1.000.000 F

Siège social : "Le Belvédère"
47510 FOULAYRONNES

RCS AGEN B 026 420 091 (64 B 9)

134
15/01/97
GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
B.P. 22 - 47002 AGEN Cedex
6489.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 2 JANVIER 1997

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX SEPT,
LE DEUX JANVIER, à 9 heures, au siège social,

Les Administrateurs de la Société "SA CABINET HUSSON", Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, au capital de 1.000.000 F, ayant son siège social à FOULAYRONNES - 47510, Le Belvédère, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le n° B 026 420 091 (64 B 9), se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président.

Assistent à la réunion et ont émargé le registre de présence :

- M. Jean-Pierre CLERFEUILLE,
- M. Lucien BOUE,
- M. Pierre DRAPE,
- M. Patrick PANOUILLERES.

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de la totalité des Administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

M. Jean-Pierre CLERFEUILLE, en sa qualité de Président Directeur Général, préside la séance, assisté de M. Pierre DRAPE, Secrétaire.

Monsieur Jean-Pierre CLERFEUILLE rappelle l'ordre du jour de la présente réunion, lequel est le suivant :

- * "NOMINATION D'UN DEUXIEME DIRECTEUR GENERAL AU SEIN DE LA SOCIETE".

Handwritten initials and marks at the bottom left corner.

I - NOMINATION D'UN DEUXIEME DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Président de séance expose, que compte tenu de l'activité de la Société et de l'importance des missions qui lui sont confiées, notamment de Commissariat aux Comptes, il serait souhaitable qu'un deuxième Directeur Général soit nommé au sein de la Société et propose à cet effet la candidature de M. Patrick PANOUILLERES.

Puis il ouvre la discussion. Une bref échange de propos intervient.

Celle-ci close, il est procédé au vote.

A l'issue de celui-ci, **M. Patrick PANOUILLERES est désigné, à l'unanimité, comme deuxième Directeur Général de la société "SA CABINET HUSSON", à compter du 1er janvier 1997, pour une durée qui prendra fin lors de la nomination d'un nouveau Président ou à l'arrivée du terme de son mandat d'Administrateur.**

Monsieur Patrick PANOUILLERES déclare accepter lesdites fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper.

II - POUVOIRS

M. Patrick PANOUILLERES disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'Administration.

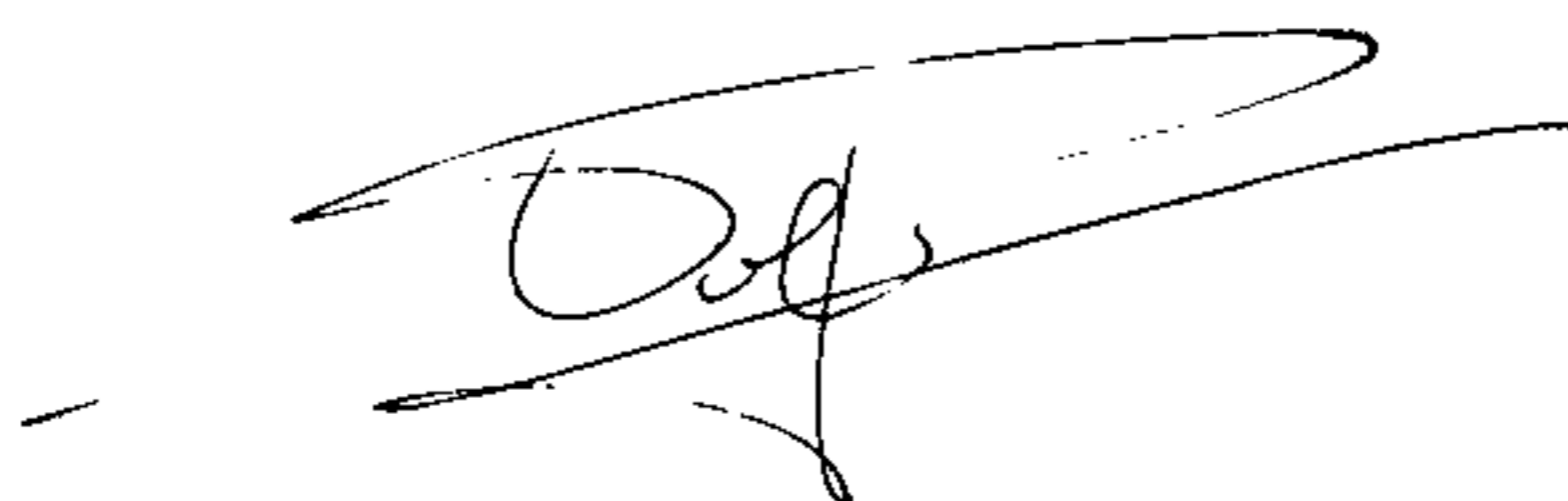
III - REMUNERATION

M. Patrick PANOUILLERES ne percevra aucune rémunération en contrepartie des fonctions qui viennent de lui être accordées.

Puis plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les Administrateurs.

*Bon jour occupation
des fonctions de Directeur Général*



11 1/3